

Conseil municipal du 23 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 juin 2020
2. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) / adaptation à la filière technique
3. Conférence Intercommunale du Logement / désignations du représentant de la Ville et de son suppléant.
4. Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
5. Personnel Municipal / Création d'un poste d'adjoint du Patrimoine à temps non complet
6. Personnel Municipal / Création d'un Poste d'ATSEM Principal à temps complet
7. Plan d'adressage / dénomination & numérotation des voies & places de la commune
8. Budget Commune 2020 / décision modificative n°2020-01 Investissement
9. Acquisition de la parcelle AH 137 sise Avenue de la gare et Projet d'aménagement de centre Bourg / autorisation d'une demande de subvention dans le cadre du programme Bonus Relance
10. Approbation de la modification de l'annexe financière BP 2020 Convention de partenariat A.U.M.P.T.

TRAVAUX

11. Intempéries du 12 juin 2020 / demandes de subventions
12. Parcelle AH 137 sise avenue de la Gare / Démolition de la maison d'habitation et création d'un trottoir
13. DETR 2021 - Aménagement de bourg / Aménagement architectural et paysager de l'avenue des Sports
14. Etude

15. d'aménagement centre bourg / Validation de principe et consultation d'un bureau d'études de prestation intellectuelle

INFORMATIONS:

Travaux en cours

Rentrée scolaire 2020

Bilan ARS qualité de l'eau

Renouvellement du marché des assurances / lancement DCE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 01 / Adoption Compte Rendu Conseil Municipal du 23 06 2020

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Approuvent le procès-verbal de la séance du 23 06 2020 :

Procès-verbal de la séance du 23 06 2020.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Sylvain SOUVIGNET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il déclare accepter.

1. **Adoption du compte rendu de la séance du 02 juin 2020.**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

2. -Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire-exercice 2020

En préambule à sa présentation, M Ouillon rappelle les travaux de la commission préparatoire et fait un bref rappel des éléments contenus dans le document informatif sur les finances locales transmis aux membres de la commission.

M le Maire salue l'investissement de M Ouillon dans cette démarche pédagogique à destination des conseillers municipaux.

M Ouillon rappelle les éléments du calendrier budgétaires des collectivités ainsi que le caractère obligatoire et l'objectif du DOB.

Dans le cadre de la présentation du rapport, M Ouillon souligne la baisse constante des dotations depuis 2015 ainsi que les efforts fournis en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement. M Ouillon évoque également les effets de la crise sanitaire actuelle qui conduisent l'équipe municipale à être vigilante en termes de stratégie financière même s'il convient de privilégier une politique ambitieuse au regard des capacités financières de la ville et de sa gestion rigoureuse.

3. -Programme Investissement 2020

Suite à la présentation de M Ouillon, M Bringer précise que les travaux de réfection de l'avenue Pierre Farigoules sont en cours de finalisation et la rénovation énergétique de la MPT sera achevée en juillet 2020.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

4. -Vote des Taux d'imposition 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

5. Budget Commune Affectation de résultat 2019 sur 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

6. Budget Commune : BP 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

7. Subventions aux associations

Mme LAIGRE et MM DUFAUD, VARRAUD et PERBET s'étant retirés au regard de leur implication dans diverses associations, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix POUR.

8. -Participations Financières diverses 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

9. -Approbation annexe Financière AUMPT 2020 Bilan 2019

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

10. -Budget Camping : Affectation de résultat 2019 sur 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

11. -Budget Camping : BP 2020

Dans le cadre de sa présentation M Ouillon fait part de ses craintes quant aux impacts de la crise sanitaire sur les résultats du camping et de la piscine.

En effet une baisse des recettes attendues corrélée à une hausse des dépenses de fonctionnement dues aux impératifs sanitaires (RH, matériel) entraîneront une baisse significative du résultat.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

12. -Budget Lotissement : Affectation de résultat 2019 sur 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

13. -Budget Lotissement : BP 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

14. -Loyers Forum Corsac : exonération période confinement délais de paiement

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

15. -TLPE : exonération période confinement

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

16. Participation au Fonds de solidarité national COVID pour les entreprises

A l'issue de la présentation M le Maire expose que le montant total de l'aide accordée aux entreprise via les différents dispositifs avoisine les 40K€.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

17. -Provision pour risques et charges : conséquences financières COVID

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

18. -Emprunt investissement 2020

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

19. Cout élève 2020

Suite à la présentation de M Ouillon, M le Maire précise que depuis 2015, la ville a signé un contrat d'association avec l'ensemble La Chartreuse dont la subvention est basée sur le coût élève.



La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

20. Acquisition de la parcelle cadastrée AH 137 / avenue de la gare.

M le Maire insiste sur l'aspect stratégique de cette emprise foncière qui permettra d'envisager un projet structurant de centre bourg.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

21. Délibération pour la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

22. Convention 2020 avec l'association fêtes et animations

Dans le cadre de sa présentation, M le Maire salue le travail et l'investissement de cette association qui dynamise le territoire.

Ces actions justifient un appui fort de la ville

Mme LAIGRE et M DUFAUD, VARRAUD et PERBET s'étant retirés au regard de leur implication dans l'association, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

23. Plan d'adressage / dénomination de rues

Dans le cadre de sa présentation, M Ouillon rappelle l'importance de cette procédure de normalisation notamment au regard de l'intervention des services de secours. Ce dernier fait également part de l'impuissance de la ville face à la non mise à jour des GPS par les différents opérateurs.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

24. Commission Communale des impôts directs

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

25. Recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage / Mastère Management Opérationnel

M le Maire et M Bringer, précisent que cette personne sera affectée au service communication qui doit être développé.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

26. TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE). » AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

27. Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité 2020 en faveur de l'équipement des collectivités et de leurs groupements touchés par événements climatiques ou ayant subi des dommages sur des biens publics non assurables

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

Questions diverses

- Mme Exbrayat lance un appel aux bonnes volontés pour intégrer le jury des maisons fleuries
- M Amiaux souhaite avoir plus d'informations au sujet de la servitude Besson validée par le conseil municipal en février 2020.
Mme Exbrayat expose que ce dossier est aujourd'hui en suspens au regard de l'impossibilité de la famille à réaliser les travaux dans des délais brefs, ce qui remet en cause le principe même de cette servitude qui avait été validée dans le but de promouvoir la construction de logements neufs.
- M Bringer rappelle que la municipalité organisera un exercice crue au mois de septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 02 /Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) / modifications apportées a la délibération en date du 12 décembre 2018 / filière technique

Nomenclature	4- Fonction Publique / 4-5 Régime Indemnitaire
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 Décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du RIFSEEP à compter du 1er Janvier 2019.

Monsieur le Maitre rappelle que cette délibération cadre prévoyait que dans la mesure où, à sa date d'approbation, le régime indemnitaire n'était pas encore transposé à tous les cadres d'emplois, il serait nécessaire de la compléter au fur et à mesure des transpositions transposition par le législateur.

Vu les arrêtés du 07/11/2017 et du 26/12/2017 portant attribution du RIFSEEP à la filière technique

Vu le décret n° 2020-182 du 27/02/2020 transposant les conditions des arrêtés susvisés à la FPT

Vu les avis du comité technique en date du 19 mai 2020 et du 7 juillet 2020

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimé complètent la délibération cadre du 12 décembre 2018 comme suit:

Modification n°1 :**- BENEFICIAIRES****CADRE A :****-Ingénieur territoriaux****CADRE B :****-Techniciens territoriaux****Modification°2 :**

- Détermination des groupes de fonctions, de leurs montants maxima et répartition des emplois de la collectivité au sein de ceux-ci :**

Catégorie A :**Filière technique :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, des Directeurs Territoriaux et des Secrétaires de Mairies		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois			
Groupe A1	Directeur des Services Techniques	12 600 €	36 210 €	6 390€

Catégorie B :**Filière technique :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux (applicable au 1 ^{er} janvier 2018, sous réserve de la parution de l'arrêté correspondant)		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois			
Groupe B1	Directeur des Services Techniques	12 600 €	17 480 €	2380 €
Groupe B2	Responsable de satellites	3 600 €	11 880 €	1 620 €
Groupe B3	Agent à forte technicité	2 400 €	11 090	1 510 €

L'ensemble des autres dispositions de la délibération cadre du 12 décembre 2018 sont maintenues

Conseil Municipal du 23/09/2020		
Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 03 /Conférence Intercommunale du Logement / Désignation d'un représentant de la Ville et de son suppléant

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-3 Désignation des représentants
Rapporteur	M Gilles Delabre

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay a installé sur son territoire une conférence intercommunale du logement (CIL). Rendue obligatoire par la loi égalité et citoyenneté du 27 01 2017, cette conférence co-pilotée par Le Préfet du Département et le président de la Communauté d'agglomération, constitue une instance multi partenariale traitant des sujets de l'offre, de la demande et des attributions de logement social.

Elle a notamment pour mission :

- de définir les objectifs en matière d'attribution de logements et de mutations sur le parc social HLM présent ou prévu sur le territoire
- de définir les modalités de relogement des ménages déclarés prioritaires
- mettre en place une convention intercommunale d'attributions
- suivre la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID).

M le Maire précise que la CIL est composé des trois collèges : les représentants des collectivités territoriales membres de l'EPCI, les représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions, les représentants des usagers ou associations des personnes en situation d'exclusion par le logement.

2020/085



La ville de Brives-Charensac est donc membre de droit de la CIL au titre du collège des collectivités territoriales.

M le Maire précise qu'au regard du règlement intérieur de la CIL, chaque collectivité membre désigne un représentant et son suppléant pour y siéger. Cette désignation est établie pour la durée du mandat de l'élu.

Compte tenu des éléments susvisés, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Désignent Mme Joëlle PALHIER en tant que représentante de la Ville de Brives-Charensac à la Conférence Intercommunale du Logement et Mme Pierrette EXBRAYAT en tant que suppléante.

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9)par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 04 / Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des Assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 043-214300410-20200923-CM_2020_2309_04-DE

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Adoptent le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal dans les conditions exposées par M. le Maire et conformément au document annexé à la présente délibération.

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N°05 / Personnel Municipal / Modification du tableau des effectifs

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux

2020/087

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 043-214300410-20200923-CM_2020_2309_05-DE

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

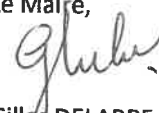
- **CREENT, un poste d'adjoint territorial du Patrimoine, à Temps non Complet (20h), à compter du 01 / 11 / 2020.**

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,


Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etaient représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N°06 / Personnel Municipal / Modification du tableau des effectifs

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **CREENT, un poste d'ATSEM principal de 2nde classe à temps complet, à compter du 01 / 10/20**

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etaient représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 07 / Plan d'adressage / dénomination & numérotation des voies & places de la commune
--

Nomenclature	8 Domaines de compétences par thèmes / 8-3 Voirie
Rapporteur	M B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

Le Maire veille au titre de son pouvoir de police générale à la « commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques » conformément au 1° de l'article L.212-2 du CGCT. La dénomination et le numérotage constituent donc une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination et le numérotage des rues et des places publiques, puisque dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, il règle par ses délibérations les affaires de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Par ailleurs, suivant les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, dans les communes de plus de 2 000 habitants, doivent être notifiés par le maire auprès du centre des impôts fonciers ou du bureau du cadastre : la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, à la suite, notamment, soit du changement de dénomination d'une voie ancienne, soit de la création d'une voie nouvelle, le numérotage des immeubles et les modifications le concernant. Le numérotage est, de ce fait, obligatoire dans ces communes.

Enfin, en vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. »

2020/089

60

M le Maire rappelle par ailleurs que suite à la délibération du 12 décembre 2018, la ville de Brives-Charensac a procédé à une révision complète de son plan d'adressage.

M le Maire rappelle enfin que pour figurer à la Base Adresse Nationale (BAN), les voies doivent être nommées par le biais d'une délibération du conseil municipal.

Dans ce cadre, M le Maire expose qu'il convient de dénommer :

- le rond-point situé au bas de la rue de Genebret à l'intersection avec l'Avenue Charles Dupuy et la rue du Pont de la Chartreuse et propose de le dénommer Rond-point de la Chartreuse.
- le rond-point nouvellement créée situé à l'intersection de l'Avenue Charles Dupuy de la Rue Saint Vosy et de l'impasse du Viaduc et propose de le dénommer Rond-point de Saint Vosy.

Considérant les éléments susvisés, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Adoptent** les dénominations pour les voies communales et notamment de deux rond points comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération :
- **Rond-Point de la Chartreuse**
- **Rond-Point de Saint Vosy**
- **Approuvent** le système de numérotation applicable aux voies communales (continue ou métrique) comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-trois septembre**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe (jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N°08 / budget commune 2020 décision modificative 2020-01 investissement

Diverses opérations d'investissement

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu l'article L2322-2 du C.G.C.T. qui prévoit que « le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues » et que "pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5% des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section » et que « le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget ».

Vu l'art 1612-11 du C.G.C.T. ;

Vu le Budget Primitif 2020 de la Commune approuvé le 23 juin 2020 et reçu en préfecture le 24 juin 2020 ;

Vu les crédits disponibles en section investissement : chapitre 020-« Dépenses imprévues »

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement à hauteur de 8300€ à l'opération 2201 ACQUISITION DE MATERIEL art 2188 (mobilier salle du municipal) et à hauteur de 800€ à l'opération 2229 MATERIEL DE SECURITE art 2188 (extincteurs) suite à la réalisation effective des acquisitions et à la réception des factures ;

2020/090

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement à l'opération 2999 ECOLE REPUBLIQUE à hauteur de 7800€ et l'excédent à l'opération 3000 ECOLE MOUTEYRE du même montant ;

CONSIDERANT qu'un virement de crédits a eu lieu par l'arrêté du maire 2020-192 et qu'il s'agit de le présenter au Conseil municipal ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Approuvent cette Décision Modificative N° 2020-01 au Budget Principal 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DM 2020-01 INVESTISSEMENT

Opération/article	Intitulé	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
020	Dépenses imprévues	-9100€	0
Opération 2201/art 2188	ACQUISITION MATERIEL	+8300€	0
Opération 2229/art 2188	MATERIEL SECURITE	+800€	0
Opération 2999/2135	ECOLE REPUBLIQUE	+7 800€	0
Opération 3000/2135	ECOLE MOUTEYRE	-7 800€	0
TOTAUX		0	0

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe(à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 09 / Acquisition de la parcelle AH 137 sise Avenue de la gare et Projet d'aménagement de centre Bourg / autorisation de demande de subvention dans le cadre du programme Bonus Relance

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 23 juin 2020, ils avaient décidé de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 137 sise avenue de la gare (contenance 2083 m²) pour un prix principal de 185 000€.

M le Maire rappelle que l'acquisition de cette emprise permettra à la ville de programmer une restructuration du quartier dans le cadre de la future étude de centre bourg en favorisant l'émergence d'un projet conciliant des espaces publics, des services et des logements conformément aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

La première phase de l'opération programmée entre novembre 2020 et avril 2021 concerne l'acquisition de ce bien puis la démolition de la maison en vue de la constitution d'une réserve foncière.

La seconde phase, s'appuyant sur une étude de centre bourg, devra permettre la structuration du quartier autour d'un projet comportant une offre de services (maison médicale, maison sénior...) un espace public et des structures de mobilité douce permettant un meilleur accès au centre bourg.

2020/091

Parallèlement et alors que la procédure d'acquisition doit aboutir au début du mois d'octobre 2020, M le Maire informe les membres du conseil municipal que cette opération pourrait être éligible au programme Bonus Relance mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes et qui vise à soutenir la commande publique locale dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, en apportant un soutien rapide aux opérations d'investissement. Le Bonus relance vise les opérations modestes dont le démarrage des travaux aura lieu avant le 30 juin 2021 et ne dépassant pas les 200 000€HT de dépenses. L'intervention régionale est de 50 % maximum sur ce dispositif.

Compte tenu des éléments susvisés, **après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- Confirment la décision de lancer la première phase de l'opération
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pouvant concerner ce projet et notamment dans le cadre de l'opération Bonus Relance.

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		23
Nombre de Conseillers représentés		4
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe (jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N°10 / Approbation de la modification de l'Annexe Financière BP 2020 Convention de partenariat A.U.M.P.T

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2006 approuvant la convention de partenariat à intervenir avec l'A.U.M.P.T.

VU le préambule du chapitre II – Dispositions Financières qui stipule :

« L'ensemble de ces aides, correspondant aux montants à verser ou valorisés à leur coût de revient réel, feront l'objet chaque année d'un récapitulatif réactualisé sous la forme d'une annexe financière qui tiendra lieu d'avenant à la présente convention. Cette annexe financière prendra en compte les dispositions de la présente convention ainsi que celles prévues dans toutes les conventions secondaires spécifiques conclues entre les parties. Cette annexe financière sera approuvée chaque année par l'assemblée délibérante à l'occasion du vote du budget. Elle sera annexée systématiquement au compte administratif de la collectivité conformément à l'article L.2313-1 du C.G.C.T... »

Considérant que ladite annexe financière a été approuvée par la délibération 9 du 23 juin 2020 Sachant que la subvention programmation était établie à 8500€ pour 2020 mais qu'il y a lieu de prendre en charge en 2020 les animations réalisées par la Maison Pour Tous en 2019 à hauteur de 3000€ ;

Suite au retrait de M Michel PERBET qui ne prend pas part au débat et au vote en raison de son implication au bureau de l'AUMPT, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Approuvent l'inscription de 3000 € supplémentaires à la ligne Subvention programmation de l'annexe financière
- Approuvent en conséquence la modification de l'annexe financière 2020 de la convention de partenariat conclue avec l'A.U.M.P.T., telle qu'elle ressort dans le document suivant
- Conviennent que cette annexe financière tient lieu d'avenant, est validée et autorisent M. le Maire à procéder au paiement des 3000€ supplémentaires accordées au regard des différentes inscriptions budgétaires (art 65373, 65783, 65)

Article budgétaire		CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		117 633,60	103 505,00	106 321,00	106 321,00	107 062,00	107 063,00	119 684,00	119 684,00	106 104,00
657404	Subvention de fonctionnement	84 000,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00	84 001,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
	Déficit CYBER-BASE	13 857,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reversement locations salles	7 490,00	11 505,00	12 321,00	12 321,00	11 582,00	11 582,00	17 164,00	17 164,00	15 104,00
	Subvention programmation	12 486,50	8 000,00	10 000,00	10 000,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00	6500+3000=11500
II - PARTICIPATIONS FINANCIERES		202 605,35	221 896,35	73 217,20	230 171,51	75 377,70	234 490,01	80 776,75	113 773,45	75 673,53
	1 - Conventionnées :	110 776,70	125 695,67	73 217,20	171 546,71	75 377,70	120 774,77	80 776,75	113 773,45	75 673,53
65751	Action R.I.S.I.E. / Agt de développement local	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00	3 050,00
65752	Charter-Formation / encadrement de l'espace	36 402,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
65753	Prestation "mise à jour du site Internet"	1 380,00	1 380,00	1 380,00	1 380,00	1 380,00	1 380,00	1 380,00	1 380,00	1 380,00
657404	Convention Assistance informatique	8 882,10	7 134,38	6 555,21	6 555,21	7 735,27	7 735,27	8 731,85	8 731,85	8 731,85
657400	Aides à la journée / C.L.S.H.	8 283,89	4 539,18	11 309,24	11 309,24	5 154,78	5 154,78	8 423,98	8 423,98	8 423,98
657400	Part Cne CPLS Convention pécuniaire à partir 2015	37 077,77	40 603,73	40 462,86	40 462,86	33 303,04	33 303,04	23 738,81	23 738,81	23 738,81
657400	Projet Éducatif Local (D 11 ans)	15 700,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00	15 900,00
657400	Coordination Jeunesse	3 891,72	3 891,72	3 891,72	3 891,72	12 647,70	12 647,70	17 448,75	17 448,75	17 448,75
	2 - Avantages en nature :	91 430,21	38 291,52	0,00	30 622,80	0,00	105 715,24	0,00	0,00	0,00
-	Mise à disposition des locaux	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
-	Charges à caractère général	58 735,38	58 457,52	Subvent charges	80 900,00	Subvent charges	61 620,51	Subvent	Subvent charges	Subvent charges
-	Mise à disposition de personnel (53 H/mois)	32 534,81	37 534,40	Subvent charges	37 723,28	Subvent charges	44 075,53	Subvent	Subvent charges	Subvent charges
-	Encadrement Charter-Formation (Shéma)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES AIDES APPORTÉES PAR LA CNE	320 239,55	325 401,95	179 538,20	336 432,51	183 659,70	341 573,81	200 442,75	233 437,45	185 783,53
	REMGROUSEMENTS FACTURES PAR LA CNE	27 678,00	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20
	Chercher Insertion Remboursement Salaires encadrant	27 678,00	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20	37 363,20
	TOTAL DES AIDES HORS REMBOURSEMENT	292 561,55	288 038,75	142 175,00	304 069,31	146 296,50	304 210,61	163 079,55	196 074,25	148 420,33

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		23
Nombre de Conseillers représentés		4
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE
Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 11 / Intempéries du 12 juin 2020 / Demande de subvention

Nomenclature	7 Finances Locales/ 7-5 subventions
Rapporteur	M JP Bringer

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les événements météorologiques survenus sur la commune le 12 juin 2020 et qui ont justifié la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 29 juillet 2020 pour inondations et coulée de boue.

En effet, les cumuls exceptionnels de précipitations ont eu pour conséquence une crue inédite du ruisseau « le Farnier », des débordements importants de déversoirs d'orage sur le quartier des Ribeyres ainsi que des ruissellements dévastateurs sur l'ensemble du territoire communal.

Les premiers constats dressés en termes de bilan matériel sont très lourds pour les habitants mais également pour la collectivité puisque les dégâts entraîneront des investissements lourds en vue de la remise en état :

- Effondrement d'une partie de la rue de Farnier
- Affaissement du chemin des Ribeyres laissant craindre un effondrement
- Rupture de canalisation route de Lyon
- Affaissement d'une partie de la route de Lyon

- Dégradations importantes de la rue du Ruisseau, de la rue des Hortensias, rue de plaisance, impasse du réservoir
- Ravinement intense du chemin du Riou -chemin de St Régis
- Décollement de nombreux ralentisseurs de chaussée....

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que les dégâts susvisés pourraient être éligibles à un financement dans le cadre :

- de la **dotation de solidarité 2020**
- du **dispositif Départemental de soutien aux communes sinistrées par des aléas climatiques de type inondations**
- du dispositif **Régional**

L'évaluation des travaux s'élève à 234 961 € HT, M le Maire propose le plan de financement suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENT			
		ETAT (DSR)	DEPARTEMENT	REGION	COMMUNE
REFECTION DES VOIRIES ET EQUIPEMENTS ENDOMMAGES PAR LES EVENEMENTS DU 12 JUIN 2020	234 961.00	30%	20%	30%	20%
TOTAL	234 961.00	70 488.30	46 992.20	70 488.30	46 992.20

A la part revenant à la commune de Brives-Charensac, s'ajoute le montant de la TVA pour 46 992,20 €, soit un total restant à la charge de la commune de 93 984,40 € avant récupération du FCTVA.

Au regard des éléments ci-dessus, **après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- Valident le principe de mise en œuvre des travaux de réfection des voiries et équipements endommagés par les événements climatiques du 12 juin 2020.
- Approuvent le plan de financement joint susvisé.
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 23/09/2020

Consent Municipal du 23/03/2020		
Nombre de Conseillers présents	23	
Nombre de Conseillers représentés	4	
Nombre de suffrages exprimés	27	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 12 / Parcelle AH 137: Démolition de la maison d'habitation et création d'un trottoir avenue de la Gare

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

M le Maire rappelle que :

La parcelle AH 137 acquise prochainement par la commune constitue une emprise stratégique sur le quartier de Charensac au cœur du bourg. Celle parcelle était aussi identifiée stratégiquement dans le PLU comme emplacement réservé.

Cette parcelle étant composé d'un terrain nu et d'une maison vétuste, il est nécessaire de procéder à la démolition de ce bâtiment dans le but de constituer une réserve foncière importante situé à proximité d'équipements structurants existants (mairie, Maison pour tous, église).

De plus, la démolition de ce bâtiment permettra la création d'un trottoir actuellement inexistant sur l'emprise de la maison sur l'avenue de la Gare. Une mobilité piétonne sera ainsi facilitée et surtout sécurisée.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement est estimée à 70 000 € H.T.

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

Il paraît donc nécessaire et indispensable de se préoccuper du problème de la vitesse excessive constatée sur cet axe routier en centre bourg tout en améliorant la qualité et l'esthétique de cette avenue tout en rendant les circulations piétonnes et cyclables agréables, accessibles, sécurisées et évidentes.

Il apparaît également important de traiter l'aspect architectural et paysager de cette entrée de ville en centre bourg.

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que les dégâts susvisés pourraient être éligibles à un financement dans le cadre de la **DETR 2021**

L'évaluation des travaux s'élève à 300 000 € HT, M le Maire propose le plan de financement suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS	
		ETAT (DETR 2021)	COMMUNE
Aménagement architectural et paysager de l'avenue des Sports	300 000.00	60%	40%
TOTAL	300 000.00	180 000.00	120 000.00

- après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:
 - Valident le principe de la mise en œuvre des travaux d'aménagement de l'avenue des sports
 - Autorisent Monsieur le Maire à procéder à la consultation d'une équipe de Maitrise d'œuvre
 - Approuvent le plan de financement joint susvisé.
 - Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 23/09/2020		
Nombre de Conseillers présents		23
Nombre de Conseillers représentés		4
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etaient représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 13 / DETR 2021 Aménagement de Bourg / Aménagement architectural et paysager de l'avenue des Sports

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

M le Maire rappelle que :

Ces dernières années, les initiatives communales ont permis de revaloriser les espaces publics du centre bourg en restaurant la sécurité des piétons et des riverains tout en améliorant la qualité paysagère des espaces favorisant une conduite apaisée de la part des usagés.

De même, afin d'améliorer la sécurité routière et de redonner un aspect esthétique des entrées d'agglomération d'importants aménagements de voirie ont été réalisés sur :

- Le rond-point de Saint Vosy et l'avenue Charles Dupuy (RD988a) qui traverse la zone commerciale de Corsac- la Chartreuse
- L'avenue Pierre Farigoule en direction de Coubon
- La route de Lyon (ex RN88) en provenance de Saint Germain Laprade
- L'installation d'un plateau surélevé sur la route du Monteil

Aujourd'hui l'avenue des Sports (RD535) connaît un trafic automobile et poids lourd important. De plus, les mobilités cyclables et piétonnes ne sont pas prises en compte.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 043-214300410-20200923-CM_2020_2309_12-DE

- **Valident** le principe de la mise en œuvre de la démolition de la maison d'habitation et de la création d'un trottoir avenue de la Gare
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		23
Nombre de Conseillers représentés		4
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe(jusqu'à la question 8) - VACHERON Bernadette.

Etait représentés : BOISSERIE Nadine par EXBRAYAT Pierrette - GIRARD Sandrine par CUBIZOLLES Vanessa BETHERY Philippe (à partir de la question 9) par BRINGER Jean-Paul - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

N° 14 / Etude d'aménagement de centre bourg: validation de principe et consultation d'un bureau d'étude de prestation Intellectuelle

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	Jean Paul BRINGER

M le Maire rappelle que :

La structuration du bourg ayant peu évolué depuis 30 ans ainsi que les problématiques actuelles dans différentes thématiques, il est nécessaire de redynamiser le centre bourg.

Une étude de fond, stratégique et ambitieuse permettrait d'effectuer un diagnostic puis de proposer des orientations d'aménagement notamment en terme d'attractivité, démographie, économie, mobilité, cadre de vie, stationnement, et de tourisme.

Elle devra permettre de guider la commune dans ses actions et aménagements à moyen terme. Cela devra conforter le positionnement de la commune de Brives-Charensac au sein de l'agglomération et de développer son attractivité.

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- **Valident** le principe de mise en œuvre d'une étude d'aménagement de centre bourg
- **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder à la consultation d'un bureau d'études pour une mission de prestation intellectuelle.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 23/09/2020

Nombre de Conseillers présents		23
Nombre de Conseillers représentés		4
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

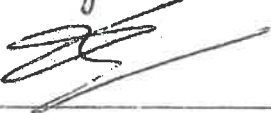
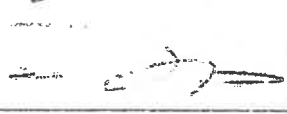
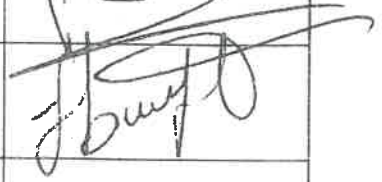
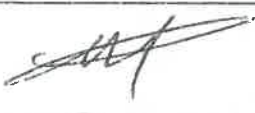
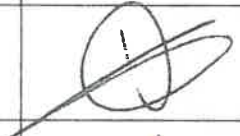
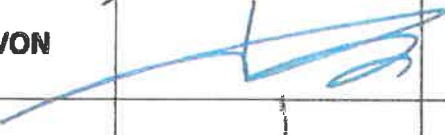
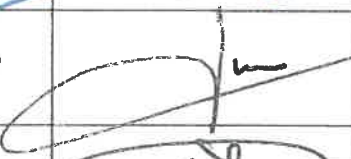
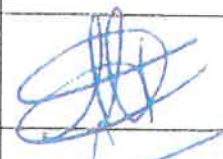
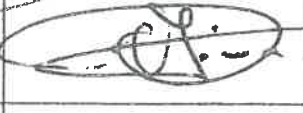
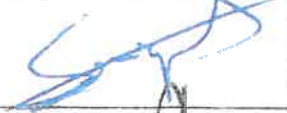
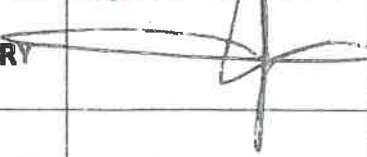
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE.



Conseil Municipal de Brives-Charensac**Séance du 23 septembre 2020****Signature des membres présents**

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUILLON		Joëlle PALHIER	
Laurent DUFAUD		Hélène CELLIER	
Philippe HUGON		Nadine BOISSERIE	
Christian PORTAL		Sandrine LAIGRE	
Serge JAVON		Sandrine GIRARD	
Michel PERBET		Vanessa CUBIZOLLES	
Dominique AMIAUX		Bernadette DESESTRES	
Rémi VARRAUD		Chantal LEROY	
Sylvain SOUVIGNET		Aurèle VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE			